



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 mars 2024 à 20h00, le conseil a adopté le projet de règlement no. 556 - Règlement modifiant le Règlement de zonage no. 452 visant l'ajout de nouveaux usages commerciaux dans la zone C-203.

L'intention contenue dans ce projet est d'autoriser les usages suivants du groupe d'usages « C - Commerce de consommation et de services » dans la zone C-203 :

- C1 - Services administratifs ;
- C2 - Vente au détail et services ;
- C3 - Restaurant et traiteur ;
- C6 - Lieu de rassemblement, loisirs et divertissement ;
- C7 - Commerce de gros et générateur d'entreposage.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE MARDI 9 AVRIL 2024 À COMPTER DE 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYRPIEN-DE-NAPIERVILLE.

Le projet de règlement no. 556 peut être consulté sur le site internet de la municipalité au : <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 18^e jour de mars 2024.

Je, soussignée, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 14 heures et 16 heures ce 18^e jour de mars 2024.

Nancy Corriveau
Directrice générale & greffière-trésorière